

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 1^{er} avril 2014 un premier projet de résolution numéro PP14-14006 intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'occupation du 7990, rue d'Iberville à des fins résidentielles, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) »

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du 7990, rue d'Iberville à des fins résidentielles.

Ce projet déroge aux dispositions des articles 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Ce projet vise la zone 0269 qui se situe entre les rues Molson, Chabot, Jarry et du boulevard Crémazie Est.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **16 avril 2014 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures ordinaires d'ouverture.

Le 8 avril 2014

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac

Journal le Devoir, édition du 8 avril 2014